

rejeté

SÉNAT

le 19 décembre 1970

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

*portant modification de la loi n° 66-537
du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.*

*Le Sénat n'a pas adopté, dans les conditions
prévues à l'article 45 (alinéas 2 et 3) de la Consti-
tution, le projet de loi.*

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
19 décembre 1970.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture, 1440, 1453, 1493 et in-8°
334.

2^e lecture, 1564, 1567 et in-8° 358.

Commission mixte paritaire, 1601.

Sénat : 1^{re} lecture, 108, 145 et in-8° 48 (1970-1971).

2^e lecture, 146 et in-8° 61 (1970-1971).

Commission mixte paritaire, 149.
